

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2018

INTERDICTION PORTABLE ÉCOLES COLLÈGES - (N° 989)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

M. Pauget, M. Nury, Mme Kuster, M. Bazin, Mme Poletti et M. Rémi Delatte

TITRE

Compléter le titre par les mots :

« et visant à renforcer les valeurs républicaines au sein de l'école. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre le champ du texte et à renforcer les valeurs républicaines au sein de l'école.

En effet, au moment où notre pays voit certains de ses enfants se détourner des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui fondent notre République, il est essentiel et urgent de les réaffirmer au sein de l'école, dès l'enseignement du premier degré.

Ce socle commun fondateur doit prendre une part plus importante dans notre système éducatif au travers de mesures simples, efficaces, rapidement applicables, permettant la transmission à nos enfants, dès le plus jeune âge, de cet attachement aux symboles républicains qui fondent notre démocratie.